

SESSION EXTRAORDINAIRE SUR « LES PRINCIPES ESSENTIELS DE LA FINANCE ISLAMIQUE »

Brève Note La finance islamique est basée sur les principes fondamentaux de l'islam concernant les droits de propriété, la justice sociale et économique, la répartition des richesses et la gouvernance. La logique derrière la finance islamique est d'empêcher un gain non mérité, une distribution injuste du revenu, la fragilité de l'économie et d'assurer, par conséquent un environnement économique équilibré et durable.

Par conséquent, le *riba* (intérêt) et le *gharar* (contrats ambigus ou traite) sont strictement interdits dans l'Islam. La finance islamique est essentiellement basée sur la prohibition du *riba* et du *gharar*. En outre, le partage des risques, les transactions fondées sur des actifs et la prohibition des comportements spéculatifs constituent également des caractéristiques fondamentales s'inscrivant dans le cadre de la finance islamique.

Conformément à cette perception, l'argent en soi n'est pas considéré comme un bien pour être soumis à la transaction. L'argent est considéré comme un capital «potentiel» signifiant qu'il ne peut être un capital qu'une fois combiné avec d'autres ressources pour mener une activité productive. Le rendement du capital est déterminé après la fin de la période d'investissement (ex post) et doit être basé sur le retour à l'activité économique dans le cadre duquel le capital a été fourni. L'épargne et l'investissement devraient être déterminés par ce taux de rendement du capital ex post. En effet, le système islamique peut être entièrement basé sur les capitaux propres, sans dette, en étant donc souvent plus stable que le système conventionnel basé sur la dette.

Dans cette perspective, la finance islamique diffère essentiellement de la finance conventionnelle. À titre d'exemple, la finance islamique est basée sur le partage des risques tandis que la finance conventionnelle est basée sur le transfert de risque. Même si des différences fondamentales distinguent nettement entre les produits financiers de la finance islamique et ceux de la finance conventionnelle, la pratique actuelle de la finance islamique dépend fortement des produits de financement conventionnels et tend à adapter ces produits à la finance islamique.

Cette pratique pose au moins deux problèmes principaux. Le premier réside dans le fait de considérer ces nouveaux produits de la finance islamique comme étant un véritable point de faiblesse de la finance

islamique. Le second réside dans la capacité d'innovation au sein de la finance islamique qui dépend principalement de celle de la finance conventionnelle se basant sur des fondements différents.

*Objectif du
Panel*

L'objectif principal de ce panel est de discuter de la pratique actuelle de la finance islamique et de discuter des principes d'une architecture financière islamique éventuelle qui encourage l'innovation dans la finance islamique fondée sur les principes fondamentaux de la finance islamique plutôt que d'ajuster les produits de la finance conventionnelle.

Les points de discussion possibles comprennent, entre autres, les questions suivantes:

*Questions et
thèmes*

- Quels sont les principaux éléments/composantes de la finance islamique?
- Qu'est-ce qui distingue la finance islamique de la finance traditionnelle? Les banques islamiques sont-elles différentes ou pas? Pourquoi le financement islamique est-il préférable au système financier classique qui implique le partage des risques et le transfert des risques respectivement?
- Comment les instruments financiers de la finance islamique peuvent-ils être développés indépendamment du système financier conventionnel?
- Quelles sont les raisons qui sous-tendent le point de vue selon lequel la pratique actuelle de la finance islamique dépend fortement des produits financiers classiques et tend à adapter ces produits à la finance islamique?
- Quels sont les défis qu'affronte la finance islamique?

Participation

Toutes les délégations des États membres de l'OCI participant à la 32^{ème} Session Ministérielle du COMCEC sont invitées à participer à la Session Extraordinaire. Les représentants des Institutions de l'OCI, de diverses Organisations Internationales, de la société civile, des hommes d'affaires, des académiciens et d'autres acteurs concernés seront également invités à participer à ladite Session.

Lieu & Date

Centre des Congrès d'Istanbul, Istanbul, Turquie, le 24 novembre 2016.

Pour plus d'information veuillez contacter:

Mehmet Akif ALANBAY, Expert,

Bureau de coordination du COMCEC, Necatibey cd. No: 110

CANKAYA- ANKARA

Ph: +90 312 294 57 18 E-mail: malanbay@comcec.org